









# Bordereau de signature



2017/050/BUR Avenant au marché n°2014 lot n°1 (prestation télépéage) - Fourniture de carburants pour automobiles et machines thermiques du SDIS du Tarn

Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	29/09/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	29/09/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	04/10/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	05/10/2017	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçue (Date: 2017-10-05)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 5 octobre 2017 (2017-10-05)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 05/10/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux du mois de septembre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Jacques THOUROUDE.

**Absent excusé :**

Colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5/ votants : 5.

Date de la convocation : 15 septembre 2017.

---

**RAPPORT N°050/BUR – 09/17**

**OBJET : Avenant au marché n° 2014-04 lot n° 1 (prestation télépéage) – Fourniture de carburants pour automobiles et machines thermiques du SDIS du Tarn**

En 2014, le SDIS a lancé un appel d'offres ouvert pour la fourniture de carburants pour automobiles et machines thermiques du SDIS du Tarn. Cette consultation concernait :

- lot n° 1 « fourniture de carburant pour approvisionnement des véhicules du SDIS aux pompes des stations service du territoire français, sur présentation d'une carte accréditive ou tout autre moyen équivalent »,
  - lot n° 2 « fourniture de carburant pour le centre de secours principal d'Albi »,
  - lot n° 3 « fourniture de carburant pour le centre de secours de Carmaux »,
  - lot n° 4 « fourniture de carburant pour le centre de secours principal de Castres »,
  - lot n° 5 « fourniture de carburant pour le centre de secours de Gaillac »,
  - lot n° 6 « fourniture de carburant pour le centre de secours de Graulhet »,
  - lot n° 7 « fourniture de carburant pour le centre de secours de Lavaur »,
  - lot n° 8 « fourniture de carburant pour le centre de secours de Mazamet »,
  - lot n° 9 « fourniture de carburant pour le centre de secours de Lacaune ».

Le lot n° 1 permet notamment la fourniture de carburant via des cartes accréditives. Ces cartes accréditives peuvent intégrer la fonction télépéage VINCI. Le SDIS s'est d'ailleurs doté de télépéage VINCI pour les véhicules de moins de 3,5 t.

En 2017, le SDIS a été sollicité de nombreuses fois par la Zone Sud-Est pour contribuer aux colonnes de renfort nécessaires pour combattre les feux de forêt sur la côte méditerranéenne.

Le retour d'expérience de ces colonnes de renfort a démontré la complexité lors des passages aux différents péages des autoroutes concernées.

Afin d'améliorer cette difficulté, il est proposé de doter le SDIS de télépéages pour les colonnes de renfort à venir, en dotant de ce même service les véhicules de plus de 3,5 T.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant au marché 2014-04 lot n° 1 attribué à la société TOTAL pour inclure cette prestation,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 05/10/2017

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***"Acquitté en PRÉFECTURE le:" 05/10/2017***